



1071 Saint-Saphorin, le 7 juin 2012

Municipalité
de
St-Saphorin
(Lavaux)

N/réf. : 102.1003



AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN

Préavis municipal no 316

Réfection des crépis et des peintures des murs et des voûtes intérieurs du bas-côté Nord et des façades du clocher du Temple de Saint-Saphorin

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Au vu du taux d'humidité ambiant élevé qui règne à l'intérieur du temple, de façon visiblement chronique, qui a contribué et contribue toujours à l'altération progressive de certaines parties en molasse qui composent le bas-côté Nord de l'édifice, la Municipalité a mandaté deux experts. Il s'agit de MM. Olivier Fawer, spécialiste en pierres de taille, et Roger Simond, spécialiste expert en crépis.

S'agissant d'un bâtiment historique, Mme Antipas, Monuments et Sites, a été consultée et intégrée au processus.

Une étude des fluctuations de l'humidité relative ambiante a été mise en place (pose de capteurs). Les résultats des relevés, effectués du 17 novembre 2011 au 13 janvier 2012, montrent un degré ambiant moyen de 70%.

Sachant que cette construction est adossée au rocher naturel qui modèle le paysage - et cela dès son origine - il apparaît évident qu'un apport plus ou moins constant d'humidité transite par les failles dudit rocher et pénètre la maçonnerie du mur.

En auscultant de près la configuration de la rue pavée qui longe ce bas-côté, les experts se sont aperçus que sa déclivité latérale s'incline en direction du mur, ce qui, en cas de gros orage, semble être un apport d'eau, néfaste pour la maçonnerie.

En 1981 et 1991, des travaux d'assainissement du mur Nord ont été réalisés afin de résoudre le problème d'humidité. Un traitement a été effectué par injection lors de la restauration précédente et l'analyse archéologique en 1991.

Seuls des travaux d'assainissement extérieurs d'une ampleur déraisonnable pourraient résoudre définitivement ce problème. La Municipalité a dès lors décidé d'engager des

travaux qui visent à diminuer au maximum les altérations des parties qui ont un lien direct avec ce mur.

Après de nombreux entretiens et visites sur place, les interventions préconisées pour l'assainissement d'une partie des pierres de tailles intérieures du bas-côté Nord de l'édifice ont pu être détaillées. Ces interventions ont pour but un assainissement durable des pierres de taille, compte tenu des conditions ambiantes actuelles.

Enfin, de la végétation colonise par endroits la rocaille sous le cordon supérieur du clocher. Afin de nettoyer ces façades, la location d'une nacelle à bras est nécessaire. Lors de l'intervention, la route sera fermée durant un à deux jours.

Travaux d'assainissement

Travaux sur la molasse (à mettre en soumission dès approbation)

Installation de chantier, y compris la fourniture d'un échafaudage mobile	CHF	3'000.00
---	-----	----------

Nettoyage des parements, rhabillage et rejointoiement :

- | | | |
|--|-----|----------|
| • Arc doubleau transversal contre le clocher, en molasse | CHF | 1'754.00 |
| • 1 ^{ère} voûte d'ogive depuis le clocher, en molasse | CHF | 1'892.00 |
| • Trois arcs doubleaux longitudinaux (le long du mur Nord), y compris les quatre départs de voûtes correspondants en molasse | CHF | 5'644.50 |
| • Encadrement de l'alcôve sous le 1er arc doubleau longitudinal | CHF | 2'756.00 |

Total éléments	CHF	15'046.50
-----------------------	-----	-----------

Réserves pour éventuels rhabillages complémentaires dans la molasse	CHF	1'900.00
---	-----	----------

Réserve pour éventuels remplacement complémentaires en molasse fribourgeoise (tasseaux)	CHF	1'740.00
---	-----	----------

Réserves	CHF	3'640.00
-----------------	-----	----------

Suivi des travaux par M. Fawer, expert (environ 5 heures)	CHF	550.00
---	-----	--------

Total HT	CHF	19'236.50
-----------------	------------	------------------

Travaux sur le crépi

- | | | |
|--|-----|-----------|
| • Crépissage des murs intérieurs et des voûtes | CHF | 16'500.00 |
| • Peinture intérieure des murs et des voûtes | CHF | 8'950.00 |
| • Nettoyage des murs (Zoppi) | CHF | 4'820.00 |

Total éléments	CHF	30'270.00
-----------------------	-----	-----------

Suivi technique par M. Simon, expert	CHF	2'500.00
--------------------------------------	-----	----------

Total HT	CHF	32'770.00
-----------------	------------	------------------

Travaux sur le clocher

Elimination de la végétation et travaux de rhabillage des joints et crépis défectueux	CHF	2'540.00
---	-----	----------

Location d'une nacelle (Maltech SA)	CHF	6'800.00
-------------------------------------	-----	----------

Sous-total	CHF	9'340.00
-------------------	------------	-----------------

Récapitulatif

Travaux sur la molasse	CHF	19'236.50
Travaux sur le crépi	CHF	32'770.00
Travaux sur le clocher	CHF	9'340.00
Divers et imprévus (10%)	CHF	6'134.65
TOTAL GENERAL HT	CHF	67'481.15
TVA 8%	CHF	5'398.50
TOTAL GENERAL TTC arrondi (escompte et/ou rabais non compris)	CHF	73'000.00

Seuls des tailleurs de pierre qualifiés et formés pour ce type d'intervention seront mandatés.

Ces travaux, d'une durée estimée à deux mois, pourraient être effectués au printemps 2013. Aussi, aucune utilisation du temple ne sera possible durant toute l'intervention.

Si ce préavis est accepté, une demande de subvention sera soumise au canton, selon suggestion de Mme Antipas, SIPAL.

Pour des raisons de mise en place des échafaudages, de suivi de chantier et de protection de l'orgue et autre mobilier, il paraît opportun d'effectuer ces travaux en une fois.

CONCLUSIONS

Plaise dès lors au Conseil communal de prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal no 316
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit arrondi à CHF 73'000.- pour la réfection des crépis et des peintures des murs et des voûtes du bas-côté Nord et des façades du clocher du Temple de Saint-Saphorin ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Mme Marianne Mühlethaler, Municipale, se tient à disposition de la commission chargée de l'étude de cet objet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

LE SYNDIC :


G. Vallélian



LA SECRETAIRE :


L. Chochard